

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
tenue à distance le 5 avril 2022 à 19 h 30

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Danielle Amyot souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle, qui se tient pour une deuxième année entièrement à distance en raison de la situation liée à la Covid-19.

Mme Amyot présente les gens qui l'accompagnent à l'animation :

M. Martin Tessier, Directeur général;
M. Claude Lefrançois, Secrétaire qui sera assisté par Mme Annie Duchesne, Adjointe à la direction générale;
Mme Diane Gagnon, Vice-présidente du CA et présidente du comité gouvernance et éthique;
M. Luc Lavoie, Président du comité mise en candidature
Mme Caroline Rossetti, Conseillère vie associative.

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

La présidente, Mme Danielle Amyot ajoute cette précision importante :

- Seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :
 - est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
 - est une personne morale ou une société;
 - est un membre réadmis membre de plein droit;

La présidente invite les membres à visionner un bref message du président du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier.

Puisque l'assemblée est tenue en mode virtuel, Mme Amyot invite M. Claude Lefrançois à présenter les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions.

Ces modalités portent notamment sur :

- Les règles de procédure pour poser des questions, proposer ou appuyer une recommandation du conseil d'administration ;
- La période de questions qui aura lieu à la toute fin des présentations portera uniquement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

Comme il y aura de la votation en direct, la présidente recommande de nommer 2 scrutateurs.

Mmes Annie Duchesne, Adjointe à la direction et Caroline Rossetti, Conseillère vie associative agiront comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que je puisse vous communiquer les résultats des votes. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Annie Duchesne et Caroline Rossetti scrutatrices.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
tenue à distance le 5 avril 2022 à 19 h 30

2. Présentation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par M. Claude Lefrançois, secrétaire.

| |
|---|
| 1. Ouverture de l'assemblée |
| 2. Adoption de l'ordre du jour |
| 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021 |
| 4. Rapport du conseil d'administration |
| 5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques |
| 6. Rapport annuel au 31 décembre 2021 |
| 7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu |
| 8. Période de questions au conseil d'administration |
| 9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour : |
| • L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes); |
| • L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes. |
| 10. Rapport du comité de mise en candidature |
| 11. Élection par acclamation |
| 12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents |
| 13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée |

La présidente rappelle les éléments suivants :

- Aucun autre sujet que ceux déjà prévus à l'ordre du jour ne peut être ajouté;
- Aucun vote n'a lieu durant l'assemblée, une période de votation étant prévue 4 jours après.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021

Comme le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la caisse, la présidente précise que nous n'en ferons pas la lecture, ni le résumé puisque les membres auront eu l'occasion d'en prendre connaissance. Mme Danielle Amyot, présidente, demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2021.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

4. Rapport du conseil d'administration

En premier lieu Mme Amyot présente les membres du conseil d'administration qui représentent l'intérêt des membres dans le cadre de leur fonction.

La présidente et le directeur général résument à tour de rôle, les principales réalisations de la caisse :

Réalisations Caisse :

- Rencontres de CA, responsabilités statutaires, comités, congrès, planification stratégique ;
- Besoins des membres dans un contexte de 2^e année de pandémie ;
- Évolution des habitudes de consommation de nos membres et clients ;
- Mode virtuelle pour les rendez-vous ;
- Solutions numériques et appropriation ;
- Ressources humaines : enjeux de recrutement et départs à la retraite ;
- Autonomie financière et éducation financière.

Réalisations principales du Mouvement en 2021 :

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
tenue à distance le 5 avril 2022 à 19 h 30

- Un leadership socioéconomique en appui à la relance ;
- Le développement durable, au cœur de notre approche ;
- Une vie démocratique en expansion.

En terminant Mme Amyot remercie ses collègues administratrices et administrateurs, les gestionnaires, les employés et plus particulièrement M. Martin Tessier, directeur général qui a su gouverner en eau trouble pour une deuxième année.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Danielle Amyot, présidente du conseil d'administration invite Mme Diane Gagnon, présidente du comité gouvernance et éthique à vous présenter le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

Une présentation vidéo du rapport financier est présentée, et M. Martin Tessier, directeur général, présente les faits saillants du rapport annuel.

- Résultats de l'exercice financier ;
- Un mode de travail réinventé ;
- Un accompagnement adapté et proactif ;
- Une ristourne toujours plus inclusive et généreuse.

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Une présentation vidéo du bilan de la nature coopérative est présentée, et Mme Caroline Rossetti, conseillère vie associative présente les faits saillants du rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

- Accompagnement pour la réalisation de nombreux projets ;
- Finance solidaire ;
- Éducation financière des jeunes ;
- Persévérance scolaire et la réussite éducative.

8. Période de questions au conseil d'administration

Aucune question n'a été posée.

9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :

9.1. L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);

La présidente, précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Le directeur général, M. Martin Tessier présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
tenue à distance le 5 avril 2022 à 19 h 30

| ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS | |
|--|-------------|
| Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres | 5 705 k\$ |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | 3 727 k\$ |
| Virements réglementaires aux réserves | (6 109) k\$ |
| Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice : | |
| En provenance de la réserve du FADM | 110 k\$ |
| En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres* | 828 k\$ |
| | 938 k\$ |
| Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales | 0 k\$ |
| Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE | 0 k\$ |
| Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 4 261 k\$ |

| ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS SUITE | |
|--|-------------|
| Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 4 261 k\$ |
| Alimentation du FADM | (250) k\$ |
| Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM | 250 k\$ |
| | 0 k\$ |
| Alimentation de la RRE | (1 655) k\$ |
| Alimentation de la réserve générale | (2 606) k\$ |
| Solde à répartir | 0 \$ |

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 soit soumis au vote après l'assemblée.

9.2. L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

Le directeur général, M. Martin Tessier présente le scénario de versement de ristournes, provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes.

| Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2021 | |
|--|--|
| 1 372 676 \$ | 250 000 \$ FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU* |
| | 1 122 676 \$ RISTOURNES AUX MEMBRES* |

* Les ristournes aux membres (après récupération d'impôts) ainsi que l'alimentation du FADM (avant impôts) sont prises à même la RRE.

| Adoption des taux de ristournes | | | |
|---|----------------------------------|-------------|------------------|
| RISTOURNE VOLUMES ¹ | TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME | | Équivalent en \$ |
| | PARTICULIERS | ENTREPRISES | |
| Comptes | | | 139 k\$ |
| Épargne et placements | 0,53 \$ | 0,52 \$ | 171 k\$ |
| Fonds | | | 77 k\$ |
| Prêts et marges de crédit | | | 240 k\$ |
| RISTOURNE ASSURANCES ² | 23 \$ / 1 000 \$ de prime | | 175 k\$ |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ² | 0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets | | 66 k\$ |
| RISTOURNE PRODUITS ² | Montant de 50 \$ ³ | | 254 k\$ |
| TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES | | | 1 123 k\$ |

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le scénario recommandé par le conseil d'administration soit soumis au vote après l'assemblée.

10. Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, la présidente invite les membres à visionner une courte vidéo présentant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

Comme le prévoit le Règlement intérieur de Caisse, la présidente Mme Danielle Amyot invite la vice-présidente, Mme Diane Gagnon, qui agira comme présidente d'élection, puisqu'elle est elle-même en élection. M. Claude Lefrançois agira comme secrétaire d'élection.

Mme Diane Gagnon, vice-présidente, invite M. Luc Lavoie, président du comité de mise en candidature, à présenter le rapport du comité.

M. Luc Lavoie présente au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, le rapport en vue de l'élection des administrateurs.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers, le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidature a été diffusée pour une durée minimale de vingt (20) jours, à partir du 18 janvier 2022 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements ;
- Diffusion sur notre microsite.
- Publicité dans le journal local ;
- Diffusion sur nos canaux virtuels.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
tenue à distance le 5 avril 2022 à 19 h 30

Pour l'assemblée générale de 2022, quatre (5) postes sont à combler et le conseil d'administration était à la recherche de membres candidats répondant aux critères suivants :

- 2 postes pour le groupe A : administrateur en provenance du groupe défini par les limites de la Ville de La Malbaie ;
- 1 postes pour le groupe B : administrateur en provenance du groupe défini par les limites de la Ville de Clermont, les municipalités Notre-Dame-des-Monts, St-Aimé-des-Lacs et la municipalité de la paroisse de St-Hilarion ;
- 1 poste pour le groupe C : administrateur en provenance du groupe défini par les limites des Municipalités de Baie-Sainte-Catherine et de Saint-Siméon et du territoire non organisé de Sagard
- 1 poste pour le groupe D : Tout membre résidant, étant domicilié ou travaillant au Québec

De plus, le conseil d'administration était à la recherche de candidats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- Détenir des compétences en entrepreneuriat et/ ou en développement durable ;
- Représentant le secteur agricole.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

La vice- présidente Mme Diane Gagnon remercie M. Lavoie et présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur.

- Pour le groupe A : Mmes Danielle Amyot et Claudia Villeneuve ;
- Pour le groupe C : M. Mario Guérin ;
- Pour le groupe D : M. René Lavoie.

Mme Gagnon précise qu'un document de présentation de toutes ces personnes a été déposé sur le microsite de la Caisse ou vous pouvez consulter leur profil.

11. Élection par acclamation

La Caisse a 5 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures inférieur au nombre total de postes à combler.

La vice-présidente déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Mmes Danielle Amyot et Claudia Villeneuve pour le groupe A ;
- M. Mario Guérin pour le groupe C ;
- M. René Lavoie pour le groupe D.

La vice-présidente félicite les nouveaux élus et invite Mme Danielle Amyot à poursuivre l'assemblée.

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

La présidente Mme Danielle Amyot, ajoute quelques précisions concernant l'exercice du vote et la période de votation.

Les membres auront deux votes distincts à faire, soit :

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
tenue à distance le 5 avril 2022 à 19 h 30

- Un vote pour la répartition des excédents annuels;
- Un vote pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et le taux de ristourne.

Un vote favorable pour chacune des propositions permettra à la Caisse de verser rapidement la ristourne à laquelle les membres ont droit.

Précisions sur l'exercice du vote :

La présidente, Mme Danielle Amyot présente les modalités entourant le vote.

Dès le 6 avril 2021 à minuit, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 9 avril 2021.

Faits saillants pour la période votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais d'un lien accessible sur le microsite de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le microsite ou sur demande auprès de la Caisse ;
- Il y aura 2 moyens simples de voter : AccèsD en ligne et AccèsD mobile;
- Un membre de plein droit, dûment qualifié, ne pourra voter qu'une seule fois.

Précision sur l'annonce des résultats du vote

La présidente, Mme Danielle Amyot précise que :

- Les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site internet de la caisse et sur demande à la Caisse;
- En cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

La présidente, Mme Danielle Amyot mentionne que la période de votation est ouverte dès ce soir à minuit.

La présidente remercie les membres pour leur participation, les gens qui l'ont accompagnée pour le bon déroulement de l'assemblée et finalement les administrateurs et le personnel de la caisse pour leur engagement au quotidien.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

97,38 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

88,36 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est
tenue à distance le 5 avril 2022 à 19 h 30

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2022 à 14 h 30.

Danielle Amyot, présidente

Claude Lefrançois, secrétaire